

CRISES LIBANAISES

PAR

AGNÈS FAVIER (*)

La profonde crise qui s'est nouée autour de l'élection présidentielle libanaise dans la seconde moitié de l'année 2007 a dominé toutes les autres disputes libanaises, tant l'élection d'un Président maronite par les députés libanais demeure traditionnellement un moment-clef de la réaffirmation d'un accord politique intercommunautaire. Or, les désaccords politiques profonds persistent entre les principaux chefs communautaires. S'ils puisent leurs racines dans l'absence d'un réel processus de réconciliation nationale et dans l'ébauche d'une reconstruction chaotique, inégalitaire et sous tutelle à l'issue d'une guerre civile de quinze ans (1975-1990), les conflits interlibanais se sont exacerbés en deux temps, où s'entrecroisent deux logiques, qui constituent la trame récurrente des principales crises libanaises depuis l'indépendance du pays en 1943. En septembre 2004, l'adoption de la résolution 1 559 du Conseil de sécurité de l'ONU ouvre la boîte de Pandore par l'internationalisation de trois questions éminemment conflictuelles au niveau interne (1). Au printemps 2005, les manifestations massives dans les rues de Beyrouth et, surtout, le déroulement des élections législatives deux mois plus tard révèlent la permanence de la confessionnalisation des mobilisations politiques.

Entre ces deux événements, l'assassinat politique de l'ex-Premier ministre libanais Rafic Hariri, le 14 février 2005, semble constituer un point de non-retour aux règles du jeu qui ont régi la période de l'après-guerre : il ouvre une nouvelle ère dans la redéfinition des relations du Liban avec son environnement régional et dans la recomposition des pouvoirs à l'échelle nationale (2). Depuis, les crises libanaises s'emboîtent autour de trois questions essentielles : celle de la répartition communautaire du pouvoir politique, qui interroge plus largement la viabilité d'un système politique reposant sur des jeux d'alliances transcommunautaires, eux-mêmes basés sur des mobilisations confessionnelles exclusives ; celle de la mise en place d'un

(*) Chercheur associé au Collège de France, chaire d'Histoire contemporaine du monde arabe.

(1) Votée par neuf membres du Conseil de sécurité le 2 septembre 2004, la résolution 1 559, co-parrainée par les Etats-Unis et la France, contient trois demandes principales : le retrait de toutes les forces étrangères encore présentes sur le territoire libanais, le désarmement de toutes les milices libanaises et non libanaises et la tenue des prochaines élections présidentielles selon un processus libre et régulier.

(2) Nicholas BLANFORD, *Killing Mr. Lebanon : the Assassination of Rafic Hariri and its Impact on the Middle East*, I.B. Tauris, 2007.

tribunal à caractère international – créé par la résolution 1 757 du Conseil de sécurité en mai 2007 – pour statuer sur les assassinats politiques qui se sont succédé depuis février 2005; et celle du désarmement des «milices libanaises et non libanaises», qui s'est reposée avec acuité, respectivement lors de la guerre de l'été 2006 qui a opposé les forces du Hezbollah à l'armée israélienne et lors des affrontements entre l'armée libanaise et les miliciens du camp palestinien de Nahr-al-Bared entre mai et septembre 2007. Dans un contexte sécuritaire toujours fragile, ces trois éléments de crise ont conduit à la paralysie des institutions politiques, à la résurgence des fractures communautaires et à l'appel de chacune des parties libanaises à l'interventionnisme toujours plus croissant de parties extérieures pour résoudre les différents internes.

L'IMPASSE DU SYSTÈME POLITIQUE LIBANAIS :
DES JEUX D'ALLIANCES TRANSCOMMUNAUTAIRES
SUR LA BASE DE MOBILISATIONS CONFESSIONNELLES EXCLUSIVES

L'année 2007 a été témoin d'un dysfonctionnement sans précédent des trois principales institutions du pays. Le Parlement, dirigé par le président chiite du mouvement Amal, Nabih Berri, n'a pas été réuni en session parlementaire pendant près d'un an. Le gouvernement, présidé par le Premier ministre sunnite Fouad Siniora, est paralysé depuis la démission de six ministres en novembre 2006 – les cinq ministres chiites représentant le Hezbollah et Amal, ainsi qu'un ministre chrétien représentant le Président de la République); dès cet instant, une partie des élites libanaises a considéré le gouvernement comme anticonstitutionnel et exigé la formation d'un nouveau gouvernement d'union nationale. Enfin, la présidence de la République, dévolue traditionnellement à un chrétien maronite, est vacante depuis le départ d'Emile Lahoud le 24 novembre 2007, laissant le gouvernement gérer les affaires courantes pour une période intérimaire. Inédite dans l'histoire de la seconde République libanaise née des accords de Taëf qui mettent fin à la guerre civile en 1989, la vacance constitutionnelle de la magistrature suprême symbolise la profonde crise de l'Etat libanais. Structurelle, cette crise prend ses racines dans les apories du modèle de la démocratie consensuelle et la prééminence des *leaders* communautaires sur les institutions étatiques (3). Elle s'est aggravée au fil de la polarisation croissante entre deux camps politiques, à l'issue de l'assassinat politique de l'ancien Premier ministre R. Hariri en février 2005.

(3) Pour une lecture critique du système consensuel libanais, cf. E. PICARD, «Le système consociatif est-il réformable?», communication au colloque «The Lebanese system : a critical reassessment», Beyrouth, 19 mai 2001; E. PICARD, «Le communautarisme politique et la question de la démocratie au Liban», *Revue internationale de politique comparée*, vol. IV, n° 3, pp. 639-657.

Des clivages à géométrie variable

D'abord clivée autour de la réélection d'E. Lahoud à la présidence de la République dans les premiers mois de 2004, la scène politique libanaise s'est scindée entre détracteurs et partisans de la résolution 1 559, qui ont été les acteurs des manifestations respectivement du 8 mars et du 14 mars 2005 : les premiers, sous la houlette du Hezbollah, cherchaient à se compter et exprimaient leur « reconnaissance » aux troupes syriennes sur le départ ; encore plus nombreux, les seconds, organisés derrière le tandem des *leaders* sunnite – le fils héritier de l'ancien Premier ministre, Saad Hariri – et druze – Walid Joumblatt – et la majorité des forces chrétiennes, revendiquaient « le recouvrement de la souveraineté » du Liban et la « vérité » au sujet de l'assassinat de R. Hariri. Largement déterminée par la position des forces politiques libanaises à l'égard du régime syrien, cette ligne de fracture annonçait une recombinaison importante des équilibres libanais, principalement du fait que la communauté sunnite réunie derrière son *leader* défunt bascule pour la première fois de son histoire dans une attitude d'hostilité à l'égard de la Syrie voisine (4). En filigrane, ces mobilisations révélaient aussi que la confrontation principale se situait désormais entre une communauté chiite isolée et la communauté sunnite réunifiée (5).

Les élections législatives du printemps 2005 ont cependant constitué une sérieuse entorse à ce clivage : l'alliance dite quadripartite (Hariri – Joumblatt – Amal – Hezbollah) réunit les principales forces du 14 mars, à l'exclusion du Courant patriotique libre, dirigé par le général Michel Aoun, et les deux partis chiites du 8 mars. Fondée sur un compromis par lequel la coalition du 14 mars s'engage à protéger les armes de la « résistance » et obtient en échange, de ses adversaires, leur coopération pour faire la vérité sur l'assassinat de R. Hariri, cette alliance reproduit en fait les pratiques qui ont fondé la stabilité de l'après-guerre et contredit les aspirations au changement exprimées par une partie des manifestants du 14 mars. À l'issue d'un scrutin marqué par des usages immodérés de discours de guerre et une controverse sur la loi électorale, la formation d'alliances contre-nature produit une nouvelle majorité parlementaire, élue avec l'apport des voix du Hezbollah et du mouvement Amal. Formée de 72 députés sur 128, cette majorité, qui se recompose au lendemain des élections autour de deux principaux blocs parlementaires (Hariri-Joumblatt), est relative et ne dispose pas du quorum des deux tiers nécessaire pour amender la Constitution.

Plus substantiellement, les résultats des élections révèlent leur caractère plébiscitaire pour des patrons communautaires susceptibles de défendre les intérêts de leur communauté, voire une unification de la représentation

(4) Pour une étude plus exhaustive des rapports de forces entre forces politiques libanaises au printemps 2005, cf. « Syria after Lebanon, Lebanon after Syria », *Crisis Group Middle East Report*, n° 39, 12 avril 2005.

(5) A. BEYDOUN, « Nouveautés du front : les sectes du Sunnisme et les dents du Chiisme » (en arabe), communication faite à l'Arab Reform Initiative, Amman, 18 avril 2007.

politique des grandes communautés : le Courant du futur de S. Hariri élargit son emprise sur l'électorat sunnite, le *leadership* de la communauté druze revient entièrement au chef du Parti socialiste W. Joumlatt, le général Aoun se hisse au rang de premier représentant des chrétiens, tandis que les sièges alloués à la communauté chiite se partagent à part quasi égale entre partisans alliés du Hezbollah et du mouvement Amal. Ces résultats sont à l'origine de la reconduction de N. Berri à son poste de chef du Parlement et de la formation du gouvernement formé par F. Siniora en juillet 2005 (6). En dépit de leur présence au gouvernement jusqu'en novembre 2006, les ministres des mouvements chiites n'ont pas tardé pas à se désolidariser d'un programme gouvernemental ambigu, notamment sur la question des relations du Liban avec son environnement régional.

Entre-temps, les alliances partisans se sont recomposées à l'initiative des principaux détracteurs du Premier ministre. En février 2006, un document d'entente scellait l'alliance entre le principal représentant de la communauté chiite (le Hezbollah) et celui de la communauté maronite (le Courant aouniste) : au prix de concessions mutuelles majeures, les deux partis ont défini des positions communes sur toutes les grandes questions engageant l'avenir du Liban (7), qui forment l'ossature de la conférence du dialogue national tenue à partir de mars 2006 et interrompue par la guerre de l'été avec Israël. Depuis, la division binaire du pays s'est stabilisée autour de deux coalitions transcommunautaires, d'un poids quasi équivalent. D'un côté, la majorité parlementaire regroupe donc les députés du Courant du futur, ceux du bloc de W. Joumlatt, les chrétiens des Forces libanaises de Samir Geagea et autres personnalités chrétiennes souverainistes. De l'autre, l'opposition se structure autour des deux partis chiites (le Hezbollah et le parti Amal), du Courant patriotique libre du général Aoun et d'une pléiade de petits partis confessionnels ou laïcs hostiles à la politique américaine dans la région.

La longévité de la crise a sans doute mis à l'épreuve la solidité des alliances au sein de ces deux camps, dont les divers segments communautaires ne pèsent pas du même poids et ne partagent pas toujours les mêmes priorités. Au sein de l'opposition, le Hezbollah fait figure de chef d'orchestre dans le maintien d'une coalition relativement soudée : son secrétaire général, Hassan Nasrallah, a su habilement déléguer à l'autre *leader* chiite, N. Berri, le soin de mener les négociations avec le camp adverse et conforter son alliance avec le courant aouniste, en assurant son chef de son soutien dans

(6) A. FAVIER, «La spirale de la crise dans le Liban libéré (2004-2006)», *Publications du Département Maghreb / Moyen-Orient de l'IFRI*, 30 juin 2006. J. BAHOUT, «Liban 2005 : décompositions et recompositions», *Critique internationale*, n° 31, avril-juin 2006.

(7) Au terme de ce document, les deux parties s'engagent à œuvrer notamment pour consolider la démocratie consensuelle au Liban, réformer la loi électorale, lutter contre la corruption, réformer le système judiciaire, régler les questions litigieuses avec la Syrie et Israël ; mettre en place une stratégie de défense nationale dans laquelle les armes du Hezbollah font l'objet d'un consensus libanais. Le document a été publié dans sa version française dans *L'Orient le Jour*, 7 fév. 2006.

la course à la présidentielle. Par contraste, la cohésion du camp du 14 mars s'est quelque peu érodée, sous l'effet notamment des ambitions présidentielles de plusieurs de ses membres. En dépit de la fragilité intrinsèque des deux coalitions, l'hypothèse d'une recomposition des alliances entre les différents pôles et, en deçà, celle de l'amorce de nouvelles dynamiques au sein des diverses communautés semblent pourtant peu probables avant le dénouement de la crise autour de l'élection présidentielle et de la formation d'un nouveau gouvernement.

Les enjeux des disputes communautaires

Moins que deux visions du Liban qui seraient fondées sur des valeurs civilisationnelles ou religieuses antagonistes, cette polarisation exprime un conflit politique autour de la redistribution communautaire des pouvoirs, en particulier entre les trois principales communautés du pays. Les disputes récurrentes entre ces deux camps hétéroclites se sont en effet focalisées autour de l'élection d'un nouveau Président de la République d'une part – revendication de la majorité –, puis de la formation d'un gouvernement d'union nationale et la tenue d'élections parlementaires anticipées de l'autre – demandes de l'opposition.

Constante depuis la prorogation «imposée» par le régime syrien d'E. Lahoud à la présidence en septembre 2004, la bataille pour destituer celui qui est apparu très vite à ses opposants comme le dernier symbole de la tutelle syrienne n'a cessé de monopoliser les efforts de la majorité parlementaire et des diplomaties occidentales pendant trois ans. Principal adversaire de l'ex-Premier ministre R. Hariri depuis son accession à la magistrature suprême en 1998, l'ancien chef de l'armée libanaise E. Lahoud, par ailleurs ardent défenseur de la Résistance armée du Hezbollah, a conforté son statut d'homme lige du régime syrien à la faveur de sa réélection par le Parlement libanais en 2004. Boycotté sur la scène internationale, il devient une source de blocage majeur dans le processus de décision politique, en refusant de ratifier les décisions gouvernementales. Il n'a dû son maintien à la tête de l'Etat qu'à l'incapacité de la classe politique tout entière de s'accorder sur l'identité de son successeur : le Patriarche maronite, dès le printemps 2005, puis le général Aoun, prétendant à la succession au nom de sa légitimité acquise par les urnes dans les milieux chrétiens, et, enfin, les partis chiites considérant E. Lahoud comme une garantie de la préservation de leurs intérêts ont refusé tour à tour le départ du Président.

A l'issue du rapprochement entre le Hezbollah et le CPL, les membres de l'opposition ont en outre lié le dénouement de l'élection présidentielle à deux autres exigences : la formation d'un gouvernement d'union nationale dans lequel l'opposition disposerait d'une minorité de blocage et obtiendrait certains des portefeuilles-clefs (Justice, Défense, Intérieur et Affaires

étrangères); et la tenue d'élections législatives anticipées, sur la base d'une loi électorale réformée, susceptibles d'exprimer les nouvelles alliances nouées depuis 2006 et de modifier les équilibres. Au-delà des querelles sur les noms des présidentiables et ministrables, ces disputes intestines reflètent des dynamiques problématiques de recomposition des pouvoirs, tant au niveau intracommunautaire qu'intercommunautaire, accélérées par le double vide engendré par la disparition de R. Hariri et le retrait des troupes syriennes du Liban en 2005.

Au niveau intracommunautaire, le principal problème se joue au sein de la communauté maronite. La communauté maronite se distingue toujours par l'éclatement de son *leadership* sur des lignes quasi similaires à celles de la guerre maronite qui a opposé, à la fin des années 80, M. Aoun, alors Premier ministre par intérim et commandant en chef de l'armée libanaise, et S. Geagea, chef de la milice chrétienne des Forces libanaises. Marginalisés dans le jeu politique de l'après-guerre, en raison de leur refus à se plier aux règles du jeu issues de l'interprétation syrienne de l'Accord de Taëf (8), les chrétiens ont donc échoué à renouveler leur *leadership*, dont le contrôle disputé entre les partisans du général Aoun et ceux du chef des Forces libanaises, s'appuyant chacun sur des alliances avec d'autres chefs communautaires, demeure le principal obstacle de l'élection présidentielle de 2007 (9). La candidature, semble-t-il consensuelle à la fin de l'année 2007, de l'actuel chef d'état-major de l'armée, le général Michel Sleiman, reflète bien l'impasse de la communauté maronite et, au-delà, de l'ensemble du système libanais basé sur le confessionnalisme politique.

Les blocages actuels sont aussi et surtout le résultat d'une lutte pour la redistribution des pouvoirs au niveau intercommunautaire, induite par la fin de l'arbitrage syrien sur la scène libanaise et l'incapacité des forces politiques à inventer une nouvelle formule de gouvernement. En d'autres termes, l'enjeu porte sur la redéfinition des Accords de Taëf qui, en théorie, transféraient une partie des prérogatives présidentielles dévolues à la communauté maronite à la présidence du Conseil des ministres, détenue par la communauté sunnite. La pratique de ces accords s'est distinguée pendant près de quinze ans par un partage du pouvoir exécutif au sein de la «troïka» des trois présidents (de la République, du Conseil et du Parlement), dont les différents étaient tranchés par l'arbitrage du régime syrien, au mépris du principe de la séparation des pouvoirs et du fonctionnement ordinaire des institutions (10). Désormais orphelins d'une puissance régula-

(8) Ce refus a pris plusieurs formes : le boycott des élections parlementaires de 1992, l'exil choisi pour Amine Gemayel (de 1988 à 2000) et forcé pour le général Aoun – expulsé après sa défaite militaire contre l'armée syrienne en octobre 1990, il revient au Liban en mai 2005 –, l'emprisonnement pour S. Geagea (de 1994 à juillet 2005).

(9) W. SAADÉ, «Le paradoxe présidentiel : lorsque les Chiites s'allient à Aoun et les Sunnites à Geagea», *al Safir*, 15 avril 2006.

(10) Pour une synthèse, cf. S. KASSIR, «Dix ans après, comment ne pas réconcilier une société divisée?», *Maghreb-Machrek*, n° 169, 2000.

trice de leurs conflits, les *leaders* communautaires s'emploient donc à restaurer, préserver ou augmenter leur part de pouvoir respectif au sein de l'édifice libanais. Inquiets du recul de leur poids démographique et de leur marginalisation politique depuis la fin de la guerre, les divers chefs maronites entendent ainsi redonner une aura à la fonction présidentielle, en quarantaine depuis la prorogation de 2004. Après la disparition de l'ancien Premier ministre R. Hariri, les Sunnites – et leurs alliés – n'ont pour leur part cessé d'exiger la stricte application de l'Accord de Taëf, dénaturée par l'ingérence du régime syrien selon une réécriture récente qu'ils ont faite de l'histoire.

Enfin, la question du poids politique de la communauté chiite, la plus grande des minorités libanaises au niveau démographique, demeure centrale. Eu égard au quasi-monopole de la représentation dont jouit le Hezbollah en milieu chiite en temps de crise et aux injonctions de la communauté internationale pour le désarmement de sa « milice » depuis septembre 2004, la question tend à se résumer aux dilemmes de la pleine intégration du Parti de Dieu dans les institutions politiques libanaises. Entré dans l'arène institutionnelle dès les élections législatives de 1992, le Hezbollah avait opté pour une participation politique minimaliste, en échange du maintien des armes de sa milice et d'une autonomie sur le plan militaire, qui ont fait l'objet d'un consensus national jusqu'à l'évacuation de l'armée israélienne en 2000. Après le retrait des troupes syriennes, il entre pour la première fois de son histoire au gouvernement, puis réitère l'exigence d'un nouveau partage du pouvoir à l'issue de ce qu'il considère comme sa « victoire divine » contre les forces israéliennes à l'été 2006. Que cette stratégie d'obtenir une minorité de blocage au sein du gouvernement, voire d'accéder à de nouveaux postes-clefs au sein de l'État libanais, réponde à la volonté de compenser la perte de son statut de résistance dans un futur plus ou moins proche ou de préserver son armement pour continuer à assumer son rôle régional (11), le Hezbollah œuvre à défendre les intérêts de la population chiite, dans laquelle ont dominé longtemps des sentiments de frustration, puis des menaces d'isolement au printemps 2005, avant d'être la principale cible des bombardements israéliens à l'été 2006.

In fine, les principaux *leaders* politiques se situent tous dans l'optique du réaménagement des Accords de Taëf, plutôt que de leur dépassement par la déconfessionnalisation du système politique pourtant prévue par ces mêmes accords. C'est ce que tend à souligner l'un des paradoxes récurrents de la vie politique libanaise depuis l'assassinat de l'ancien Premier ministre : chaque camp politique entend en effet faire la démonstration de ses forces par le recours à des manifestations de rue qui rassembleraient le

(11) *Hezbollah and the Lebanese Crisis, Crisis Group Middle East Report*, n° 69, 10 oct. 2007.

plus grand nombre de partisans (12), en contradiction avec l'attachement, proclamé par chaque *leader*, à la démocratie du consensus, qui justement repose sur d'autres principes que les notions de majorité et de minorité au sens numérique du terme. Ces épreuves de forces sur le terrain s'opèrent en vue de mieux renégocier leur place respective dans un système confessionnel qui a montré toutes ses limites. Cependant, le vide politique en dehors des partis communautaires laisse présager un long travail de reconstruction du politique pour sortir le Liban de l'impasse.

LE LIBAN DANS LA TOURMENTE RÉGIONALE

En deçà de l'enjeu central du partage du pouvoir, les désaccords des forces politiques libanaises se sont focalisés depuis la fin de l'année 2005 sur deux dossiers majeurs : la question du tribunal international, placée au cœur de la redéfinition des relations syro-libanaises dès lors qu'une partie notable de la population libanaise a dénoncé le régime syrien comme principal suspect de l'assassinat de R. Hariri ; et la question du désarmement du Hezbollah, en relation directe avec la poursuite du conflit israélo-arabe. Ces deux questions litigieuses sur le plan interne montrent que le Liban reste prisonnier d'une crise régionale, exacerbée par les tentatives de la communauté internationale – avec aux premiers rangs les États-Unis et la France – de modifier les équilibres dans la région. En adoptant plus d'une vingtaine de résolutions consacrées à l'une ou l'autre de ces questions depuis septembre 2004, le Conseil de sécurité de l'ONU a ainsi servi de principal point d'appui à la stratégie convergente des Américains, des Français et des Israéliens, pour faire plier la Syrie et l'Iran aux exigences d'un nouvel ordre régional à partir de l'arène libanaise (13).

Au Liban, l'affrontement entre le projet américain pour la région du Moyen-Orient et des diplomaties contestataires s'est traduit par le soutien financier et politique de puissances occidentales et régionales à l'une des coalitions libanaises contre l'autre : les États-Unis, la France et l'Arabie saoudite œuvrent ouvertement en faveur de la majorité parlementaire, tandis que la Syrie – principale voie de transit de l'armement du Hezbollah – et l'Iran offrent leur soutien à l'opposition. L'enjeu est en définitive de

(12) Ce fut le cas, d'abord en 2005, des forces dites du 14 mars qui, alors dans l'opposition, ont investi le centre-ville de Beyrouth pendant plus de 4 mois, puis lors des commémorations de l'anniversaire de la mort de R. Hariri, le 14 février. Ce fut aussi le cas de leurs adversaires, lors du rassemblement du 8 mars 2005, qui ont organisé à partir du 1^{er} décembre 2006, un *sit-in* permanent dans le centre-ville de la capitale et appelé à des manifestations de protestation bloquant les principaux axes routiers du pays (février et décembre 2007).

(13) Sur les politiques des États-Unis et de la France, cf. J. BAHOUT, « Liban / Syrie : une alliance objective franco-américaine ? », communication à la conférence « Européens et Américains face aux crises du Moyen-Orient : entre impuissance et réaction », IFRI, Paris, sept. 2005. Plus largement, cf. les divers articles regroupés sous le titre « Enjeux internationaux : la duplicité de la 'communauté internationale' », in F. MERMIER / E. PICARD (dir.), *Liban. Une guerre de 33 jours*, La Découverte, Paris, 2007 ; le numéro spécial, « Les diplomaties contestataires au Moyen-Orient », *Les Cahiers de l'Orient*, sept. 2007.

déterminer sous quelle sphère d'influence devrait être placé le Liban après le retrait syrien. Dans cet espace de confrontations multiples, la voie du recouvrement de la souveraineté libanaise, ouverte par les retraits de l'armée israélienne du Liban-Sud en mai 2000 et des troupes syriennes du territoire libanais en avril 2005, s'est aussitôt refermée pour laisser place à la persistance d'une double crise de voisinage.

Des relations syro-libanaises belliqueuses

Célébré comme une page de l'histoire libanaise qui se tourne, le retrait effectif des troupes syriennes et des services de sécurité et de renseignements du territoire libanais en avril 2005 a mis fin officiellement à trente ans de présence militaire syrienne au Liban et à une quinzaine d'années de relations privilégiées entre les deux pays. Pour autant, ce retrait, effectué sous la double contrainte de la résolution 1 559 du Conseil de sécurité et des manifestations massives dans les rues de la capitale beyrouthine, ne s'est traduit concrètement ni par une normalisation des relations entre les deux pays, ni par le renoncement du régime syrien à exercer une certaine influence – qui se réduit pour l'heure à l'exercice d'une capacité de nuisance – sur son voisin.

La première série d'obstacles à la normalisation des relations relève sans aucun doute du lourd héritage d'une situation d'exception entre les deux pays, placés autrefois sous mandat français. Depuis la proclamation de leur indépendance dans les années 1940, les deux pays n'ont en effet jamais instauré d'échanges diplomatiques et ont toujours réglé leurs litiges – notamment territoriaux – par la signature d'accords gouvernementaux. Puis, à l'issue de la guerre civile en 1990, le Liban a été placé sous influence syrienne avec la bénédiction des acteurs internationaux, notamment les Etats-Unis et l'Arabie saoudite. Moins qu'une occupation et plus qu'une présence militaire, l'hégémonie syrienne sur l'espace libanais a constitué un facteur-clef de la survie du régime syrien lui-même. Institutionnalisées dès 1991 par la signature d'un Traité de fraternité et de coopération qui lie les deux pays dans les domaines de la vie économique, sociale et culturelle, les relations privilégiées se sont traduites par la mise sous dépendance syrienne de la politique étrangère et sécuritaire du Liban, par une servitude volontaire de la classe politique libanaise à l'égard des décideurs à Damas, par la consolidation de réseaux économiques souvent mafieux et par le renforcement de la double emprise des services de renseignements syriens et libanais sur la scène libanaise.

Au lendemain de l'assassinat de R. Hariri, la tâche de remettre les relations avec la Syrie sur un pied d'égalité s'avérait donc longue et délicate et le gouvernement libanais avait proposé de régler dans l'immédiat trois questions litigieuses : l'instauration d'échanges diplomatiques, la question des disparus et détenus dans les prisons syriennes et le tracé des frontières

communes. Hautement symboliques mais non existentielles pour le régime syrien, ces mesures allant dans le sens d'une reconnaissance officielle et définitive de la souveraineté du Liban ont fait l'objet d'un consensus entre les élites communautaires libanaises au printemps 2006, mais les autorités syriennes conditionnent toujours leur mise en œuvre à un assainissement des relations syro-libanaises (14).

Car l'obstacle le plus immédiat à l'apaisement des tensions entre les deux pays demeure la question du tribunal international. Dès le lendemain de l'assassinat de R. Hariri, la mise en place d'une commission d'enquête internationale est apparue aux uns – en particulier la famille et le courant politique de l'ancien Premier ministre, qui en ont fait leur revendication centrale – comme un moyen de venger leur mort tout en combattant le régime syrien et aux autres comme un nouvel instrument de pression manié par la majorité libanaise et leurs alliés occidentaux contre le régime syrien. Cette seconde perception a été renforcée par l'arrestation des quatre plus hauts responsables de l'appareil sécuritaire libanais, fin août 2005, puis par les conclusions des deux premiers rapports d'enquête rédigés par le juge Melhis soulignant l'implication de hauts responsables des services de renseignements militaires syriens et libanais (octobre et décembre 2005). De fait, la question du tribunal international a constitué la motivation immédiate du retrait, pendant près de deux mois, des ministres chiites du gouvernement en décembre 2005, puis leur démission collective en novembre 2006. Et, jusqu'à l'adoption sous chapitre VII de la Charte des Nations Unies du projet de création d'un tribunal international en mai 2007, les débats sur la question ont été la source de vives tensions, au point de provoquer des dérapages armés.

Moins que sur le principe même d'un tribunal, accepté par l'ensemble des parties, l'opposition s'est montrée réfractaire au mécanisme exceptionnel proposé par le Conseil de sécurité, qui a attribué à la justice internationale des compétences extraordinaires et larges, au motif que l'assassinat et ses répercussions constituaient «une menace contre la paix et la sécurité internationales». Plus concrètement, les alliés du régime syrien au Liban entendaient obtenir des garanties sur le respect des lois libanaises et l'indépendance du tribunal – notamment au niveau de son financement et de la nomination des juges – et semblaient favorables à l'extension du mandat de la commission d'enquête à l'ensemble des attentats commis depuis le 1^{er} octobre 2004. Face à l'obstruction de l'opposition, qui s'est manifestée par le refus du président Lahoud de ratifier les décisions gouvernementales puis par celui du Parlement d'entériner les accords signés entre le gouvernement et l'ONU, la majorité parlementaire conduite par le fils héritier de

(14) Le rapport du SGNU relatif au suivi de l'application de la résolution 1559 mentionne notamment que «la Syrie est prête à établir des relations diplomatiques en bonne et due forme avec un gouvernement libanais qui lui offrirait la garantie de relations amicales», nov. 2007.

R. Hariri et le Conseil de sécurité ont opté pour un passage en force : l'approbation du projet du tribunal par le gouvernement libanais s'est faite après la démission des ministres d'Amal et du Hezbollah en novembre 2006, avant que le Conseil de sécurité ne vote une résolution, juridiquement contraignante, créant un tribunal spécial pour le Liban dont l'entrée en vigueur s'est faite de manière automatique le 10 juin 2007, sans la ratification du Parlement libanais (15). Cette décision ayant été jugée illégale et illégitime par les *leaders* de l'opposition libanaise, sa mise en application augure de la poursuite du bras de fer au sein et au-delà des frontières libanaises et pourrait s'accompagner de nouvelles violences.

Quels que soient les commanditaire(s) et exécutant(s) des attentats qui se sont succédé depuis février 2005 (16), le processus ouvert en 2005 a en effet révélé la perte d'autonomie de l'ensemble des acteurs libanais dans la gestion du dossier. A l'encontre de l'effet dissuasif recherché, il n'a, en outre, pas mis fin au cycle des explosions – principalement dans les quartiers Est de la capitale – et des assassinats. Si les divisions interlibanaises se sont largement focalisées pendant un an et demi sur cette question, le désarmement des milices libanaises et non libanaises constitue l'autre enjeu majeur de la crise.

Le statu quo sur la question sensible du désarmement des «milices»

S'ils puisent dans une matrice commune, la non-résolution du conflit israélo-arabe dans ses trois volets (palestinien, libanais et syrien) et les problèmes du «désarmement des milices libanaises et non libanaises» ne revêtent pas les mêmes enjeux, ni ne mettent en jeu les intérêts des mêmes acteurs sur les scènes libanaise et régionale. Ils se sont d'ailleurs reposés de manière bien différente, à près d'un an d'intervalle, au cours des deux épisodes qui ont menacé de détruire le Liban et ont constitué une parenthèse éphémère dans les divisions internes au profit d'un consensus national minimal. La guerre de l'été 2006, déclenchée par l'artillerie aérienne israélienne suite à l'enlèvement, par le Hezbollah, de deux soldats israéliens, a clairement placé le Hezbollah et ses deux alliés, la Syrie et l'Iran, dans la ligne de mire des Américains, des Israéliens et, dans une moindre mesure, de la

(15) Le tribunal, dont le siège est prévu à La Haye, devrait ainsi être opérationnel au début de l'année 2008, mais le procès en tant que tel ne devrait pas débiter avant l'année 2009. L'ensemble des documents sur l'enquête internationale est disponible sur le site Internet <http://cldh-tribunal-liban.blogspot.com>.

(16) Rappelons que, de février 2005 à décembre 2007, ces attentats ont coûté la vie à 17 personnalités politiques, médiatiques et militaires, toutes membres ou proches de l'alliance du 14 mars, à l'exception de l'ancien secrétaire général du Parti communiste libanais (G. Hawi) et du prétendant au poste de chef d'état-major de l'armée libanaise (F. al Hajj). Chaque fois, les porte-parole de l'alliance du 14 mars ont accusé le régime syrien – voire Téhéran et le Hezbollah – d'être le commanditaire de ces assassinats. Leurs détracteurs ont désigné pour leur part Israël comme responsable de ces assassinats – cf. notamment le discours de H. Nasrallah à l'occasion de la journée d'Al Quds, le 5 octobre 2007. En novembre 2007, le neuvième rapport de l'enquête internationale n'a cependant débouché sur aucune conclusion définitive ni révélé les noms de suspects.

France. Les affrontements entre l'armée libanaise et des miliciens retranchés dans un camp palestinien du Liban-Nord, en 2007, ont pour leur part révélé les effets dévastateurs de la rencontre entre un phénomène de violence importé de la guerre en Iraq et un processus de marginalisation politique et sociale des camps palestiniens du Liban, encouragé à l'extrême par les autorités politiques libanaises depuis la fin de la guerre civile en 1990. A l'issue de ces deux crises majeures, quoique disproportionnées dans l'intensité et les effets de la violence (17), c'est le maintien du *statu quo* qui se profile sur ces deux dossiers à la fin de l'année 2007.

L'opportunité manquée de restaurer l'autorité du gouvernement libanais sur les camps palestiniens

Soustraits à l'autorité du gouvernement libanais en vertu des Accords du Caire de 1969, les camps palestiniens du Liban demeurent de véritables zones de «non-droit», abritant quelque 250 000 réfugiés palestiniens, qui ont été les principales victimes du discours officiel – notamment maronite – rejetant leur implantation définitive. Tenus en bride par les renseignements militaires libanais jusqu'au milieu des années 1960, sanctuaire de la Résistance palestinienne dans les années 1970, puis arène de confrontation entre le Fatah de Y. Arafat et les factions dissidentes liées organiquement au régime syrien dans les années 1980, ils deviennent aussi, dès le lendemain de la guerre civile en 1990, un terrain propice à l'islamisation. Ce sont dans les camps du nord et du sud du pays, marqués par les conditions de vie les plus désastreuses et par un moindre encadrement des forces politiques locales, que se développe un «dijhadisme sans territoire», sous l'influence d'un réseau de prédicateurs salafistes sunnites (18).

Cet islamisme transnational de type Al Qaïda semble être traversé par des divisions entre partisans de l'option confessionnelle, qui placent au premier rang de leurs priorités la lutte contre les Chiïtes, et partisans de l'option idéologique, qui suivent un agenda classique de combat contre les symboles de l'Occident. Si la désignation de l'ennemi prioritaire peut varier en fonction des configurations locales et des événements, la mouvance du djihadisme sunnite au Liban constitue un double défi. En se plaçant en concurrence frontale avec le principal représentant de la communauté sunnite, le Courant du futur de S. Hariri, représenté à la tête du gouvernement liba-

(17) La guerre de l'été 2006 s'est soldée par un lourd bilan en terme de pertes humaines – plus de 1 200 morts et de 4 000 blessés, en majorité des civils, près d'un million de déplacés – et économiques – destruction des grandes infrastructures routières du pays et d'un nombre élevé d'habitations. Pour un premier bilan, cf. E. VERDEIL, «Le bilan des destructions», in F. MERMIER / E. PICARD (dir.), *op. cit.* Les affrontements entre l'armée libanaise et le groupe Fatah-al-Islam se sont soldés par la mort de 168 soldats libanais, d'environ 230 militants du groupuscule, de centaines de blessés de part et d'autre et de la destruction totale du camp de réfugiés.

(18) B. ROUGIER, *Everyday Jihad : the Rise of Militant Islam among Palestinians in Lebanon*, Harvard University Press, 2007. Pour les développements qui suivent, cf. B. ROUGIER, «Fath-al-Islam, une nébuleuse tentaculaire déterritorialisée», *Pour la Palestine*, n° 54, sept. 2007.

nais, dont elle combat les orientations pro-occidentales, elle porte le risque de faire éclater la communauté sunnite. En se posant comme l'adversaire des Chiïtes, elle apparaît aussi comme une menace pour le Hezbollah, auquel elle vise à ôter le monopole de la résistance contre les puissances occidentales.

De fait, dès mars 2006, le désarmement des groupes palestiniens avait fait l'objet d'un accord entre les partenaires libanais engagés dans le dialogue national, malgré les réticences initiales du Hezbollah y voyant là les prémisses de son propre désarmement. S'engageant à démanteler l'ensemble des positions armées palestiniennes situées à l'extérieur des camps dans un délai de six mois – la décision visait les groupes Fatah Intifada et FPLP-CG d'A. Jibril, dont les quartiers généraux se trouvent à Damas –, les autorités libanaises décidaient en contrepartie d'œuvrer à l'amélioration de vie des réfugiés et réhabilitaient officiellement les représentants de l'OLP au Liban – amnistie du chef du Fatah au Liban condamné à mort par contumace en 1999, réouverture du bureau de représentation de l'OLP à Beyrouth, fermé depuis 20 ans, ouverture d'un dialogue. La mise en œuvre de cet accord s'est pourtant heurtée aux dissensions entre factions rivales palestiniennes, qui recoupent largement le clivage intérieur libanais – relations privilégiées entre les responsables du Fatah et le gouvernement de F. Siniora; alliance stratégique entre le Hamas et le Hezbollah –, avant d'être enterrée avec le début des hostilités entre Israël et le Hezbollah.

En mai 2007, les combats autour du camp palestinien de Nahr-al-Bared ont moins relancé le débat sur le désarmement des factions palestiniennes que la polémique sur l'identité de ceux à l'origine de l'«irruption» du groupuscule Fatah-al-Islam sur la scène libanaise : la version gouvernementale libanaise rend responsables les services de sécurité syriens d'instrumentalisation des membres du groupe, qui auraient été exfiltrés de Syrie; à l'opposé, la thèse exposée notamment par S. Hersh évoque une stratégie américaine de manipulation de ce groupe salafiste, qui aurait bénéficié d'un soutien logistique de l'Arabie saoudite *via* le Courant du futur – et les forces de sécurité intérieure, proches de la famille Hariri (19). Peu crédibles dans leur essai d'interprétation globale, ces deux thèses du complot n'en révèlent pas moins les effets des tensions croissantes entre Sunnites et Chiïtes dans l'arène libanaise.

La gestion de la crise a pourtant mis en évidence une apparente convergence des intérêts des divers acteurs libanais et palestiniens pour aboutir à la reddition du Fath-al-Islam : coordination entre groupes palestiniens et libanais toutes tendances partisans confondues, pour éviter l'extension des combats dans d'autres camps palestiniens; émergence d'un consensus natio-

(19) S. HERSH, «The redirection», *The New Yorker*, 5 mars 2007. La thèse gouvernementale est exposée dans le sixième rapport semestriel du SGNU, sur l'application de la résolution 1 559 du Conseil de sécurité, nov. 2007.

nal autour de l'armée libanaise, dont la victoire a favorisé la candidature de son chef d'état-major à la présidentielle. Depuis, le contexte de crise autour de l'enjeu présidentiel paralyse toute initiative politique et la question du contrôle des camps palestiniens reste entière. La mise en place de solutions se heurte une nouvelle fois à la division des Palestiniens et à la politisation extrême de la question du *tawtin* (implantation), qui rend toute mesure concrète d'amélioration des conditions de vie des réfugiés palestiniens problématique.

Le débat ajourné sur les armes du Hezbollah

Exempté par la loi de 1991 portant sur la démobilisation des milices qui furent intégrées au lendemain de la guerre civile dans l'armée libanaise, au nom de la poursuite de la guerre contre l'Etat d'Israël, le Hezbollah a constitué la carte maîtresse du régime syrien dans la défense de ses intérêts vitaux dans l'espace régional. La convergence des intérêts syro-libanais à l'égard d'Israël, ainsi que le consensus national octroyant au Hezbollah le monopole de défenseur de la souveraineté libanaise contre l'occupation israélienne, avait pourtant été remise en cause par le retrait unilatéral de l'armée israélienne du Sud-Liban en mai 2000. Cependant, la dissociation des volets libanais et syrien dans les négociations avec Israël avait été ajournée par la revendication, nouvelle, du Hezbollah et du gouvernement libanais, alors dirigé par R. Hariri, de libérer le petit territoire d'environ 40 km² dit des « Fermes de Chebaa », considéré comme syrien par les autorités onusiennes et libanais par les autorités syriennes et libanaises (20). La légitimité du Hezbollah à poursuivre la résistance pour libérer l'ensemble du territoire libanais n'a ainsi cessé d'être appuyée par les autorités syriennes et libanaises, avant d'être remise en cause par l'adoption de la résolution 1 559.

Suite à l'injonction des Etats-Unis et de la France de désarmer la milice du Parti de Dieu et, en corollaire, de rétablir l'autorité de l'Etat libanais sur l'ensemble du territoire, le problème des armes du Hezbollah a constitué la principale pierre d'achoppement des sessions du dialogue national libanais de 2006, interrompu par la guerre des 33 jours entre le Hezbollah et l'armée israélienne. La question se pose désormais dans un cadre nouveau, celui esquissé par la résolution 1 701 du Conseil de sécurité. La mise en œuvre du désarmement du Hezbollah, que le gouvernement libanais de F. Siniora n'a pu imposer avant la guerre au risque d'imposer, puis que les Israéliens ne sont pas parvenus à faire pendant la guerre, demeure pourtant

(20) Aux confins des frontières entre la Syrie, le Liban et Israël, les « Fermes de Chebaa » ont été reconnues par les autorités syriennes et libanaises comme un territoire libanais et leur évacuation par Israël relèverait donc de la résolution 425 de l'ONU. Après le souhait des autorités syriennes de voir transférer le règlement de ce litige aux Nations Unies, les résultats des travaux du cartographe de l'ONU effectués à l'automne 2007 tendraient à accréditer la version libano-syrienne. Cf. les articles de D. BARAK, *Haaretz*, 26 sept. 2007 et 19 oct. 2007.

hautement problématique à l'issue d'un conflit dont le Hezbollah est sorti médiatiquement et politiquement vainqueur sur la scène régionale. A moins d'un dénouement spectaculaire des conflits israélo-palestinien et israélo-syrien, mais aussi d'un apaisement des tensions entre l'Iran et les États-Unis, le désarmement du Hezbollah apparaît donc plus que jamais difficile à mettre en oeuvre dans le contexte des tensions intercommunautaires qui ont marqué l'année 2007. Reléguée au second plan dans les disputes interlibanaises de l'après-guerre 2006, la question n'en reste pas moins un enjeu majeur de la crise libanaise.

Fondée sur un plan en sept points présenté par le gouvernement libanais, la résolution 1 701 qui met fin à une guerre extrêmement destructrice pour le Liban visait, au-delà de l'obtention d'un cessez-le-feu permanent et d'une solution à long terme entre Israël et le Liban, à restreindre, voire éliminer définitivement, les capacités militaires du Hezbollah. Cette volonté de la communauté internationale, qui répondait à une revendication israélienne et au souhait implicite de la majorité parlementaire libanaise, s'est traduite par le déploiement conjoint des forces de l'armée libanaise – après 35 ans d'absence – et d'une FINUL renforcée au sud du Liban, plus précisément entre la Ligne bleue et le sud du fleuve Litani, zone considérée d'«exclusion de tous personnels armés, biens et armes autres que ceux déployés par le gouvernement libanais et les forces de la FINUL». Le texte onusien stipulait, en outre, l'interdiction de toute vente ou fourniture d'armes au Liban, à l'exception de celles autorisées par le gouvernement libanais. Dès octobre 2006, le déploiement effectif d'environ 8 000 soldats libanais et 11 000 militaires a sans aucun doute limité la marge de manœuvre du Parti de Dieu sur le terrain, dont l'arsenal militaire avait souffert dans la guerre.

Cependant, la mise en oeuvre de la résolution n'a coïncidé en rien avec le début du désarmement du Hezbollah. Ce dernier a au contraire renforcé son dispositif militaire et repensé sa stratégie de défense, à l'aune des enseignements du conflit de l'été 2006 et des nouvelles réalités induites de la mise en oeuvre de la résolution 1 701. Le réarmement du Hezbollah, qui aurait reconstitué son stock d'armes au-delà de celui dont il disposait avant le conflit (21), s'explique par trois raisons immédiates : la porosité de la frontière syro-libanaise, difficile à contrôler en dépit d'une augmentation du nombre de gardes frontaliers du côté syrien et de la poursuite des contacts entre les autorités des deux pays pour prévenir la contrebande d'armes ; le caractère non intrusif du mandat de la FINUL pour interdire la présence d'armes au sud du Litani ; enfin, les faiblesses, d'ordre structurel et conjoncturel, de l'armée libanaise, qui ne lui ont pas permis jusque-là d'apparaître comme

(21) Le rapport du SGNU sur l'application de la résolution 1 701, en date du 30 octobre 2007, rapporte ce constat fondé sur des allégations invérifiables de responsables israéliens. Loin de démentir ces informations, le secrétaire général du Hezbollah a affirmé à plusieurs reprises que son parti était capable de procéder à des frappes sur tout le territoire d'Israël. Cf. *Hiszbollah and the Lebanese Crisis*, op. cit.

une force qui s'interposerait contre le Hezbollah. Au-delà de la multiplication des foyers de crise qui ont menacé la sécurité du pays au cours de l'année 2007 et ont affecté les capacités des forces de l'armée libanaise, leur faiblesse intrinsèque réside dans la composition confessionnelle de la troupe et de sa direction. La question reste ouverte de savoir si les liens étroits tissés entre le parti de la Résistance et l'armée libanaise dans les années 1990 résisteront à terme à la reconfiguration des pouvoirs toujours en cours.

Dans l'immédiat, le Hezbollah, après avoir fait la preuve qu'il est capable de faire échec aux tentations israéliennes de redéfinir les règles du jeu régional et de résister dans une guerre défensive de manière relativement autonome par rapport à ses deux alliés dans la région, se retrouve en position de force pour négocier le moment et les termes de son désarmement. La pérennité de l'occupation israélienne des Fermes de Chebaa et des survols israéliens sur le territoire libanais lui assurent toujours une justification de poids pour maintenir son arsenal. Parallèlement, la politique de l'administration américaine dans la région depuis le début de la guerre en Iraq en 2003 a offert de nouveaux arguments à la Résistance. A l'heure où la plupart des partis libanais semblent encourager leurs partisans à se réarmer et à s'entraîner dans la perspective d'une éventuelle guerre civile, l'exigence de priver le Hezbollah de ses armes lourdes est en outre devenue une gageure.

* *
*

Plus que jamais, les discordes libanaises se nourrissent des tensions régionales (poussissement du conflit israélo-palestinien en dépit d'une relance des pourparlers de paix en 2007, tensions entre Sunnites et Chiïtes engendrées par la guerre en Iraq, vives inquiétudes sur la question du nucléaire iranien), autant qu'elles alimentent le bras de fer qui se poursuit entre les divers pays de la région et leurs alliés sur la scène internationale. Dans ce cadre, les multiples médiations régionales – saoudienne et égyptienne – et internationales – française et américaine –, loin de faciliter une sortie de crise, ont largement contribué à solidifier les antagonismes libanais. L'intensification inédite de l'activisme diplomatique autour de la question libanaise a certes évité l'avènement du scénario du pire pour l'année 2007. Toutefois, la « communauté internationale » a échoué dans les principaux objectifs qu'elle s'était fixés en septembre 2004 : à l'exception de la perte d'influence de la Syrie sur le Liban – un résultat qui pourrait bien être remis en cause par les sollicitations adressées à la Syrie fin 2007 pour résoudre la crise libanaise –, l'échec des Libanais à élire un Président de la République et le réarmement des milices illustrent la détérioration profonde des conditions politiques, sécuritaires et économiques qui s'est opérée au Liban au cours des trois dernières années.

L'élection d'un nouveau Président de la République, à équidistance des protagonistes locaux, pourrait augurer à moyen terme d'un déblocage de la crise politique qui s'est véritablement transformée en une impasse depuis la fin de la guerre de l'été 2006. Dans l'immédiat, le futur Président devrait disposer d'une marge de manœuvre suffisante au sein d'un nouveau gouvernement d'union nationale pour remettre en marche les institutions et retisser les fils du dialogue interrompu à l'été 2006 entre les principaux *leaders* communautaires. Le succès de ce dialogue pour gérer les équilibres internes, qui implique notamment l'adoption d'une nouvelle loi électorale en vue des prochaines élections parlementaires prévues en 2009, pourrait alors notablement faire bouger les lignes de démarcation partisanes actuelles. A moyen terme, le renforcement de l'État central ne pourra se faire qu'en grignotant les prérogatives politiques des groupes communautaires et, en premier lieu, en évitant que les trois présidences (de la République, du gouvernement et du Parlement) ne soient monopolisées par un pouvoir communautaire.

Sortir le Liban de l'impasse ne semble pouvoir se faire qu'à partir d'un processus interne, autour de la figure « neutre » d'un Président de la République et de la reprise du dialogue interlibanais. Ce processus a néanmoins besoin d'être protégé – et non pas menacé – par les interventions des puissances étrangères. Outre les questions de répartition du pouvoir interne, le dialogue national devrait avoir pour difficiles missions d'élaborer une attitude apolitique vis-à-vis du tribunal international, d'impulser une nouvelle politique de l'État à l'égard des camps de réfugiés palestiniens et de déminer le terrain pour une mise en œuvre consentie du désarmement du Hezbollah. Il ne résisterait cependant pas à un durcissement des conflits à l'échelle régionale.